

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

-----  
Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche  
-----

Extrait du registre des arrêtés  
Arrêté N°0026/2019

## Objet : Arrêté de voirie

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,  
Considérant que des travaux de voirie, qui consistent au déplacement et renouvellement des canalisations d'eau potable sur la RD 357 au lieu-dit Monplaisir à Sargé sur Braye,  
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,  
Afin d'éviter des accidents aux passants,

## ARRÊTE

**Article 1** : La circulation sera perturbée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 jusqu'au 30 septembre 2019 sur la RD 357 au lieu-dit Monplaisir à Sargé sur Braye

**Article 2** : La circulation sera alternée par feux tricolores sur la RD 357 et sera barrée avec déviation sur la RD 921.

**Article 3** : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

**Article 4** : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise SOBECA Val de Cher - Ange.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- L'entreprise chargée d'effectuer les travaux.
- Madame L'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie de Mondoubleau

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye.

Copie certifiée conforme  
Sargé sur Braye, le 13 juin 2019

Le Maire,

Jean LÉGER

